

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et les programmes

Introduction

Mandat de la Commission des champs de bataille nationaux

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*.

La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives, naturelles et scientifiques du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour se faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec. La Commission a deux activités de programmes soit la conservation et la mise en valeur et l'éducation et services publics en plus des services internes.

Vous trouverez un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de la Commission des champs de bataille nationaux sur la page Web affichant le *Budget principal des dépenses de 2011-2012* de la Commission des champs de bataille nationaux à : <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20112012/me-bpd/docs/me-bpd-fra.pdf> page 270.

Le présent rapport financier trimestriel :

- doit être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses de 2011-2012*;
- a été préparé par la direction de la Commission des champs de bataille nationaux tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor;
- n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission de manière cohérente avec le *Budget principal des dépenses* pour l'exercice financier 2011-2012. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise des lois sous forme de pouvoir législatif de dépenser à des fins déterminées.

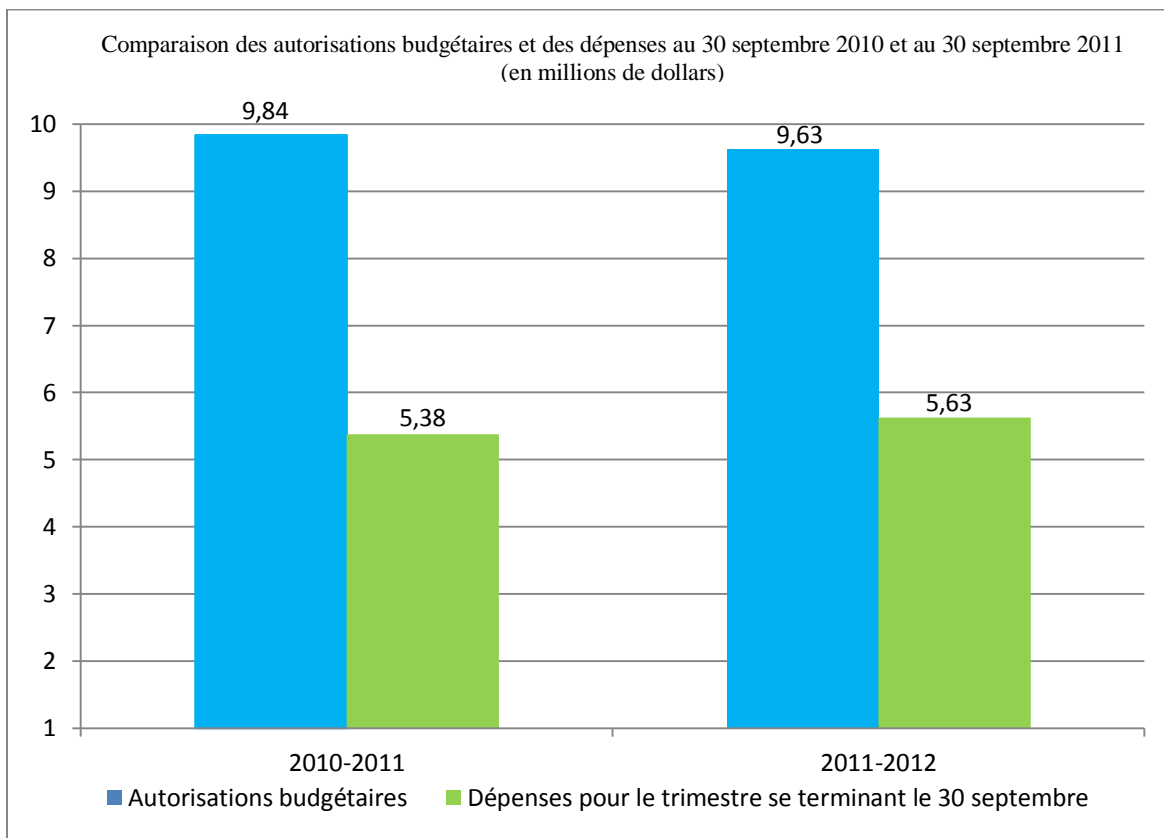
Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction de la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section met en lumière les principaux éléments qui ont contribué à la diminution des ressources disponibles pour l'exercice et des dépenses réelles pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2011.

Tableau 1 :



Le tableau 1 donne un aperçu des autorisations budgétaires qui correspondent aux ressources utilisables pour l'exercice se terminant le 30 septembre.

Analyse des autorisations

Au 30 septembre 2011, le total des autorisations budgétaires utilisables pour l'exercice a diminué de 0,21 M\$ par comparaison au même trimestre de l'exercice précédent, passant de 9,84 M\$ à 9,63 M\$. Cette diminution est principalement due à la demande d'un report de fonds au montant de 0,325 M\$ qui n'a pas été reconduit pour la relocalisation et la rénovation des bureaux administratifs à l'année 2011-2012. Voir le tableau ci-dessous pour une explication détaillée de l'écart.

Explication – Écart

Mesure de limitation des coûts – Budget 2010	(14 104)
Augmentation des bénéfices sociaux (L)	20 217
Augmentation des dépenses selon 29.1(1) (L)	100 000
Pas de report de fonds à l'année 2011-2012	(325 000)
Variation du report du budget de fonctionnement	6 562
Total	(212 325)

Analyse des dépenses budgétaires

Comparé à l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires enregistrées au trimestre se terminant le 30 septembre 2011 a augmenté de 0,25 M\$, passant de 5,38 M\$ à 5,63 M\$ selon le tableau des dépenses budgétaires de la Commission, par article courant. L'augmentation de 0,25 M\$ est le résultat combiné de certains écarts négatifs et positifs des deux trimestres. Les baisses les plus marquées sont dans les articles courants de l'information (120 000 \$ soit une baisse d'environ 45 %) et dans la location (173 000 \$ soit une baisse d'environ 82 %), ces baisses sont dues aux dépenses occasionnées lors de la présentation en 2010-2011 de la fresque historique « Plaines Lunes ». Quant aux écarts positifs, l'augmentation la plus marquée est dans l'acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages (504 000 \$) due principalement à des travaux de réfection des routes.

Risques et incertitudes

1) Risque : La Commission des champs de bataille nationaux pourrait ne pas rencontrer son objectif de 1,7 M\$, à titre de financement législatif si par exemple, la saison touristique s'avère moins achalandée en 2011-2012 qu'en 2010-2011. La majorité des revenus provient des stationnements et des activités sur le parc. Pour gérer ce risque, la Commission continuera à analyser au fur et à mesure ses dépenses en fonction des revenus que nous percevrons et à prendre les mesures nécessaires en temps opportun.

Ce rapport financier trimestriel reflète les résultats de l'exercice courant, en relation avec le Budget principal des dépenses, pour lequel la totalité des crédits a été octroyée le 27 juin 2011.

Dans le Budget 2010, il a été annoncé que les budgets de fonctionnement des ministères seraient bloqués aux niveaux de 2010-11 pour les années 2011-12 et 2012-13 et que les ministères ne seraient pas financés pour les hausses salariales pour ces années. La Commission des champs de bataille nationaux devrait être en mesure d'absorber cette réduction sans impact significatif sur les opérations courantes.

Dans le Budget 2011, il a été annoncé que les budgets des ministères seraient examinés au moyen d'un Examen stratégique et fonctionnel. En fonction de cet examen, il est attendu que les budgets des années futures soient réduits à compter de 2012-13. Cependant, en ce moment, la nature et l'étendue de toute réduction n'est pas encore connue.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a pas eu de changement important quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

La version originale a été signée par :
André Beudet
Secrétaire

La version originale a été signée par :
Paule Veilleux
Agente des services financiers

Québec, Canada
Le 21 novembre 2011

Commission des champs de bataille nationaux
 Rapport financier trimestriel
 Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2011

État des autorisations (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2011-2012			Exercice 2010-2011		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011	Crédits utilisés le trimestre terminé le 30 septembre 2010	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses du programme Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 521	3 613	4 533	7 853	1 732	4 355
Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques	407	101	203	387	97	194
	1 700	490	901	1 600	434	827
Autorisations totales	9 628	4 204	5 637	9 840	2 263	5 376

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Commission des champs de bataille nationaux
 Rapport financier trimestriel
 Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2011

Dépenses ministérielles par article courant (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2011-2012			Exercice 2010-2011		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2010	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:						
Personnel	2 669	1 131	2 129	2 662	1 104	2 073
Transports et communications	185	33	56	185	33	52
Information	350	107	149	275	224	269
Services professionnels et spéciaux	650	188	252	650	204	276
Location	70	16	39	70	195	212
Services de réparation et d'entretien	929	390	484	573	249	361
Services publics, fournitures et approvisionnements	800	155	332	1 354	190	394
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	975	534	542	395	15	38
Acquisition de matériel et d'outillage	-	23	27	-	48	73
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	3 000	1 627	1 627	3 676	1	1 628
Dépenses budgétaires totales	9 628	4 204	5 637	9 840	2 263	5 376